

Bilan :

Il convient de garder uniquement les notions de grandeurs, les résultats présentés pouvant varier en fonction des hypothèses de calcul prises en compte dans l'estimation des pollutions.

Néanmoins, cette approche a permis de mettre en évidence les points suivants :

- Les sources de pollution proviennent majoritairement de la Veules (entre 85 et 90%) que ce soit par temps sec ou temps de pluie
- La quantité de pollution totale provient à 55% du bruit de fond (apport constant) et 45% des apports complémentaires liés à l'impact du temps de pluie (avec impact fort si dysfonctionnement de certains ouvrages, notamment PR STEP)
- Le flux polluant rejeté par temps sec (bruit de fond) est estimée à près de 200 EH et peut atteindre 600 à 1 100 EH en période de temps de pluie.
- Le mauvais raccordement des riverains est la première source de pollution (plus de **60%** de la pollution totale estimée en période estivale)
- La non-conformité des assainissement non collectif sur les communes de Blosserville et Manneville Es Plains sont estimées à **13%**
- Les apports issus de l'activité agricole (épandage, stockage fumier et pâturage) sont estimés de l'ordre de **12%** de la pollution totale estimée en période estivale
- Les déjections aviaires (animaux sauvages ou colonisés) représentent près de **5%** de de la pollution totale
- Les déjections canines représentent près de **5%** de de la pollution totale
- Autres apports identifiées négligeables :
 - Camping car (0.5%)
 - STEP Sotteville (0.5%)

5. Programme d'action

5.1 Actions déjà entreprises par la collectivité et présentation du programme préconisé

5.1.1 Actions déjà entreprises par la collectivité depuis l'étude de 2010

- Mise en conformité des 2 restaurants près de la plage et des défauts constatés au niveau de l'Hôtel des Bains (ancien hotel équipés de 75 chambres avec toilettes sur le palier > appartement avec toilettes de type sanibroyeur dans les chambres)
- Mise en place de toilettes publiques gratuits devant le parking principal « Cressonnières – Source de la Veules » (2013)
- Mise en place de distributeurs de déjections canines et pancartes interdisant l'accès à la mer aux chiens et amendes de 35€ pour déjections

Ces actions ont permis d'améliorer sensiblement la qualité des eaux de baignade.

5.1.2 Présentation du programme

Le programme d'action devra donc s'attarder à travailler en priorité sur les aspects suivants :

Priorité 1 : assainissement collectif

- Priorité 1-1 : Mise en conformité des défauts de raccordement
- Priorité 1.2 : Campagne de contrôles de branchement (dont 60 prioritaires) et mise à jour de l'étude diagnostic
- Priorité 1.3 : Sécurisation du trop plein du PR STEP
- Priorité 1.4 : traitement bactériologique de la STEP de Sotteville

Priorité 2 : assainissement non collectif

- Priorité 2-1 : Raccordement à l'assainissement collectif
 - Blosseville vers STEP Veules les Roses
 - Manneville Es Plains vers STEP St Valery en Caux

Recommandation: Lancer la mise à jour de l'étude diagnostique avant le raccordement de Blosseville (voir les possibilités éventuelles d'un raccordement direct vers la STEP ou renforcement PR STEP à prévoir)

Priorité 3 : agricole

Discussion avec les exploitants, élus, syndicat bassin versant et ostréiculteur pour prévention risque pollution

Thème à aborder :

- Priorité 3-1 - Sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques d'épandages :
 - Améliorer la qualité des effluents (stockage + de 3 mois pour permettre abattement de 99,9%)
 - Optimiser les conditions d'épandages
 - Supprimer les situations de sur fertilisation organique
- Priorité 3-2 - Stockage fumier :
 - Supprimer le stockage du fumier sur les axes de ruissellement et/ou à proximité de fossé débouchant dans la Veules
- Priorité 3-3 - Pâturage
 - Limiter la pression au pâturage (nbr d'animaux / ha)

Priorité 4 - aviaire

- Priorité 4-1 : Limiter développement des canards le long de la Veules (colonisés) et des pigeons (près de l'Eglise)

Priorité 5 - canin

- Priorité 5-1 : Améliorer la communication/distribution de sacs déjections canines au niveau du parking de la source de la Veules (non visible si véhicule stationné devant)

Priorité 6 – Camping car

- Priorité 5-1 : Amélioration de la collecte des eaux grises et sanitaires
 - Mise en place d'une aire d'accueil avec dépotage près de la station d'épuration

6.2.3 En résumé

Le risque de pollution est :

- **FORT (alerte)** en cas de dysfonctionnement de l'assainissement (arrêt des pompes, problèmes techniques,...) :
 - Surverse du trop plein du PR Plage (point A2)
 - Surverse de la station d'épuration (point A5)
 - Dysfonctionnement au niveau du traitement anti-bactériologique en sortie STEP (UV)
- **FORT (alerte)** pour les pluies importantes (>10 mm/h ou 20 mm en 3h) pouvant engendrer un dysfonctionnement de l'assainissement (notamment surverse PR Plage), ou **MODERE (vigilance)** si vent Nord Est
- **NUL** par temps sec,
- **FAIBLE** dans les autres conditions, hormis si les 4 conditions suivantes sont réunies où le risque devient **MODERE (vigilance)** :
 - Coefficient de marée > 70
 - Période de marée montante ou étale Pleine Mer
 - Pluviométrie marquée (>5mm /h)
 - Toutes conditions de vents hors vent de Nord Est